



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5543<sup>e</sup>** séance

Vendredi 29 septembre 2006, à 16 h 55  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Vassilakis . . . . .	(Grèce)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Li Kexin
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Bolton
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. de Rivière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M <sup>me</sup> Tincopa
	Qatar . . . . .	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/775, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne la parole au représentant du Qatar qui souhaite faire une déclaration avant le vote.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : Alors que la présidence grecque touche à sa fin, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter pour le remarquable travail que vous, ainsi que les membres de votre délégation, avez accompli. La journée d'aujourd'hui a été chargée et remplie d'activités importantes pour le Conseil et, avant d'achever l'examen de la dernière question inscrite à l'ordre du jour, ma délégation voudrait saluer la grande souplesse dont vous avez fait preuve, Monsieur le Président, pour maintenir l'unité et la crédibilité du Conseil.

C'est avec grande satisfaction que j'ai participé activement et pris à plusieurs reprises la parole, à l'instar des autres membres du Conseil, aux réunions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Plus important encore, nous avons recommandé à maintes reprises au Groupe d'experts et aux membres du Comité d'être précis, prudents et d'agir avec professionnalisme lorsqu'ils traitaient de la question du Darfour et de ses implications pour l'ensemble du Soudan, sa population et son Gouvernement.

Au cours de plusieurs consultations, nous avons fait part de notre préoccupation face à la rapidité avec laquelle le Groupe d'experts lançait des allégations et des accusations contre certains individus sans égard pour un certain nombre de principes essentiels, comme, par exemple, celui de ne pas empiéter sur les compétences du Procureur du Tribunal pénal international concernant le Darfour et celui de tenir compte des résultats de l'enquête. Le Groupe d'experts est même allé jusqu'à porter des accusations contre de hauts responsables d'une nation souveraine, sans tenir compte des principes juridiques les plus solides en la matière et sans respecter le protocole. Dans son traitement de la question du Darfour, le Groupe d'experts a mis sur un pied d'égalité le Gouvernement d'unité nationale, qui est le Gouvernement légitime du Soudan, et les groupes rebelles qui font obstacle au processus de paix, ignorent les appels à la négociation de la communauté internationale et refusent de rallier l'accord de paix, sans parler d'un certain nombre d'autres questions sur lesquelles nous avons déjà appelé l'attention du Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts n'a cependant pas tenu compte de nos préoccupations et a poursuivi ses travaux d'une manière qui peut difficilement être qualifiée de professionnelle.

Ma délégation respecte les procédures techniques du Comité créé par la résolution 1591 (2005) relatives à la présentation de rapports et à la formulation de recommandations au Conseil de sécurité après la réalisation du consensus. Nous ne souhaitons nullement saper les travaux du Comité ni nuire à l'utilité de son travail. Dans la mesure où le Groupe d'experts est un organe indépendant qui assiste le Comité et qui doit être neutre, transparent et libre de toute influence politique, ma délégation voudrait dire que les aberrations du Groupe d'experts peuvent être rectifiées à l'avenir.

Nous espérons que tous les groupes d'experts qui coopèrent avec les comités de sanctions le font de manière juste, professionnelle, transparente et impartiale, de manière à préserver la crédibilité du Conseil de sécurité aux yeux de l'humanité. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation entend poursuivre sa coopération et voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, avec l'espoir que le Groupe d'experts reformera ses méthodes et qu'il travaillera à l'avenir dans la transparence et avec professionnalisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2006/775.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** : Le résultat est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1713 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

Étant donné que c'est la dernière séance du Conseil de sécurité au mois de septembre, je tiens à exprimer les remerciements de la délégation grecque à tous les membres pour la coopération constructive dont ils ont fait montre sur cette question tout au long du mois.

*La séance est levée à 17 heures.*